

SISARC

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Rapport d'activités 2016

1. Généralités

Dénomination officielle

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC)

Date de création : 3 avril 2007

1^{ère} modification statutaire : arrêté du 15 février 2013 (siège du Syndicat)

2^{ème} modification statutaire : arrêté du 8 mars 2013 (intégration de Sainte-Hélène-sur-Isère à la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie)

Arrêté du 18 mars 2014 : restitution de la compétence restauration et entretien des digues de l'Isère de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (fusion des Communautés de Communes du Pays de Montmélian, de la Rochette Val Gelon, du Gelon et du Coisin et de la Combe de Savoie) à ses membres et substitution des Communes de Cruet, Freterive, Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au sein du SISARC

Mise à jour des statuts en 2015 suite à différents arrêtés préfectoraux.

Collectivités membres au 1^{er} janvier 2016

Aiton, Arbin, Bourgneuf, Chamousset, Châteauneuf, Coise, Cruet, Francin, Freterive, La Chavanne, Laissaud, Les Marches, Les Molettes, Montmélian, Planaise, Sainte Hélène du Lac, Saint Jean de la Porte, Saint Pierre d'Albigny, Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie, Communauté de Communes de la Région d'Albertville et Conseil Départemental de la Savoie.

Siège

L'Arpège - Pôle administratif de la CA Arlysère - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 Albertville

N° de SIRET : 200 008 423 000 10

Objet

Le Syndicat Mixte a pour objet :

- d'assurer la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages ;
- de conduire une réflexion générale sur la gestion et la prévention des risques d'inondation en Combe de Savoie et à ce titre, élaborer et mettre en œuvre un plan global d'action et notamment un Schéma Directeur d'Aménagement hydraulique, en liaison étroite avec l'Etat, en charge de l'élaboration et de l'actualisation du PPRI ;
- de coordonner sur l'ensemble du bassin versant, dans son périmètre d'intervention, les études concernant la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

Conseil Syndical au 31 décembre 2016

Le Syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de 36 délégués.

Pour le Conseil Départemental de la Savoie, 7 délégués titulaires (désignés en 2015 suite élections départementales)

Martine	BERTHET
Christiane	BRUNET
Auguste	PICOLLET
Dominique	RUAZ
Jacqueline	TALLIN
Olivier	THEVENET
André	VAIRETTO

Pour les Communautés de Communes, le nombre de délégués est égal au nombre de Communes géographiquement concernées :

Communauté de Communes de la Région d'Albertville : 4 délégués et 4 suppléants

Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
François	CANTAMESSA	Véronique	AVRILLIER
Frédéric	BURNIER-FRAMBORET	Jean-Louis	BILLON-BRUYAT
Florent	FERRACIN	Raymond	MULLER
François	HOMMERIL	Marie	NICASTRO

Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie : 7 délégués et 7 suppléants

Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Jean-Claude	BERGER	Denis	AMANN
Vincent	BRUET-HOTTELAZ	Christian	COMBAZ
Roland	BRUNIER-COULIN	Laurent	GRILLET
Daniel	CHARVAZ	Véronique	FAVRE
Daniel	TAVEL	Philippe	GUIRAND
Xavier	TORNIER	Christophe	METGE
Philippe	TROUTOT	Alain	SIBILLE

Pour les autres Communes, chaque Commune a élu 1 délégué et 1 suppléant, soit 18 titulaires et 18 suppléants.

Suite à la démission de Danielle DUNOYER de son mandat de conseillère municipale de COISE et de son mandat de déléguée suppléante au SISARC, elle a été remplacée le 6 juin 2016 par Jean Noël PADEL- FOURDAN.

Désormais, les Communes sont représentées comme suit :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Aiton	Yves	DE BRUYNE	Yves	SONNET
Arbin	Carlo	APPRATTI	Louis	ROGET
Bourgneuf	Aimé	HENRIQUET	Patrick	FERLIN
Chamousset	Yannick	LOGEROT	Claude	ROYER
Châteauneuf	Gilles	MAUGIE	Christelle	HUGONOT
Coise-Saint Jean Pied Gauthier	Bernard	FRISON	<i>Jean Noël</i>	<i>PADEL- FOURDAN</i>
Cruet	Jean-Michel	BLONDET	Alexandra	BARRE

Francin	Jean-Paul	VADEL	André	VIBOUD
Freterive	Fabrice	BOUCHE	Marie-Hélène	DIE-FRANCOZ
La Chavanne	Philippe	VALLET	Jean-Charles	MAZZINI
Laissaud	Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ	Bertrand	EXERTIER
Les Marches	Jean-François	MOLLARD	Joëlle	FERNANDES
Les Mollettes	Jean-Claude	NICOLLE	Delphine	GOUDIER
Montmélian	Alain	RIBEYROLLES	Philippe	GOLEC
Planaise	Pierre	GLARMET	Rosario	RAFFELE
Sainte Hélène du Lac	Patrick	BATTARD	Sylvie	SCHNEIDER
Saint Jean de la Porte	Jean-François	QUESNEL	Romuald	GIROD
Saint Pierre d'Albigny	Stéphanie	CHIMO-GARDET	Bertrand	DELACHENAL

Le Conseil Syndical s'est réuni 4 fois en 2016.

Perspective 2017

Au 1^{er} janvier 2017, fusion des Communautés de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), de la Combe de Savoie (CCHCS), du Beaufortain (CCB) et du Val d'Arly (Com'Arly) en une Communauté d'Agglomération Arlysère.

Collectivités membres du SISARC au 1^{er} janvier 2017 :

Aïton, Arbin, Bourgneuf, Chamousset, Châteauneuf, Coise, Cruet, Francin, Freterive, La Chavanne, Laissaud, Les Marches, Les Molettes, Montmélian, Planaise, Sainte Hélène du Lac, Saint Jean de la Porte, Saint Pierre d'Albigny, Communauté d'Agglomération Arlysère

La CA Arlysère a désigné ses délégués par représentation - substitution le 5 janvier 2017. Ces délégués ont été installés le 8 février 2017 au SISARC.

Membre du Bureau

Le Bureau du Syndicat mixte est composé de 7 membres.

Président : Philippe VALLET (La Chavanne)

Vice-Présidents : 1^{er} VP : Auguste PICOLLET (Département), 2^{ème} VP : Aimé HENRIQUET (Bourgneuf) et 3^{ème} VP : Xavier TORNIER (CCHCS)

Membres du Bureau : Frédéric BURNIER-FRAMBORET (Co.RAL), Jean-Michel BLONDET (Cruet) et Gilles MAUGIE (Châteauneuf)

Perspective 2017

Nouvelle élection du Bureau au 8 février 2017

Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Auguste PICOLLET	Jean-Michel BLONDET
Aimé HENRIQUET	Alain RIBEYROLLES
Xavier TORNIER	Jean-François MOLLARD
Frédérique BURNIER-FRAMBORET	Olivier THEVENET
Gilles MAUGIE	Jean-Paul VADEL

Perspective 2017

Nouvelle élection de la Commission d'Appel d'Offres au 8 février 2017

Administration générale

Une convention de mutualisation de services est établie depuis le 1^{er} janvier 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2017 entre la Co.RAL et le SISARC pour assurer le suivi administratif du Syndicat.

Le SISARC s'engage à rembourser, à la Co.RAL, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition du Pôle administratif intercommunal soit :

- les charges de personnel et frais assimilés du Pôle administratif à hauteur de 12 000 € par an ;
- les frais fixes directement quantifiables (photocopier, affranchissement, ...) au coût réel à hauteur de 1 700 € par an.

Perspective 2017

Substitution de la CA Arlysère à la Co.RAL dans cette convention de mutualisation de services.

Suivi technique

Le suivi technique du SISARC est assuré depuis sa création par le Service d'Assistance Technique à la gestion des cours d'eau (SATERCE) rattaché à la Direction de l'Environnement et du Paysage du Conseil Départemental de Savoie : Thibault Boissy, chargé de mission risque inondation au Conseil Départemental, Christophe Dall'Osto, Directeur Adjoint de l'Environnement et du Paysage du Conseil Départemental de la Savoie et Jean-Pierre Argoud, Technicien rivière au Conseil Départemental de Savoie.

Des agents des TDL de la Combe de Savoie et d'Albertville Ugine interviennent également dans la surveillance des digues.

Une convention de mise à disposition des services techniques du Département de la Savoie au profit du Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie a été établie avec le Département (convention signée le 13 février 2015).

2. Finances

Compte administratif/2014/2015/2016

Les comptes administratifs 2014, 2015 et 2016

En section de fonctionnement :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 931.83	120 598.62	120 528.61
Charges à caractère général	6 533.39	89 598.20	89 537.51
Charges de personnel	2 398.28	12 000.00	12 000.00
Autres charges de gestion courante	14 545.67	17 028.14	17 101.71
Charges financières	0.00	0.00	0.00
Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00

Total Dépenses réelles	23 477.34	118 624.34	118 639.22
Opérations d'ordre de transferts entre sections	454.49	1 972.28	1 889.39
Total Dépenses d'ordre	454.49	1 972.28	1 889.39
<i>Virement à la section d'Investissement</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	192 672.00	283 755.53	324 984.00
Produits des services	1 368.00	1 512.00	630.00
Dotations et participations	191 304.00	282 243.53	324 354.00
Total Recettes réelles	192 672.00	283 755.53	324 984.00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

En section d'investissement :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	206 520.26	2 714 255.05	1 325 626.94
Emprunts et dettes assimilées			195 475.00
Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
Immobilisations incorporelles	12 959.27	31 592.64	47 376.00
Immobilisations corporelles	1 473.60	0.00	0.00
Immobilisations en cours	184 536.14	2 682 662.41	953 786.36
Opérations sous mandat	0.00	0.00	0.00
Total Dépenses réelles	198 969.01	2 714 255.05	1 196 637.36
Opérations patrimoniales	7 551.25	0.00	128 989.58
Total Dépenses d'ordre	7 551.25	0.00	0,00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	297 352.41	3 180 534.01	1 114 049.23
FCTVA		30 507.15	440 063.94
Excédent de fonctionnement capitalisé		192 884.81	0.00
Dotations fonds divers et réserves	222 601.67	0.00	0.00
Subventions d'investissements	66 745.00	2 564 219.77	543 106.32
Emprunts et dettes assimilées		390 950.00	0.00
Opérations sous mandat	0.00	0.00	0.00
Total Recettes réelles	289 346.67	3 178 561.73	983 170.26
Opérations patrimoniales (recettes)	7 551.25	0.00	128 989.58
Opérations d'ordre de transferts entre sections	454.49	1 972.28	1 889.39
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Total Recettes d'ordre	8 005.74	1 972.28	130 878.97

Globalement, le résultat 2016 s'établit comme suit :

BUDGET SISARC ANNEE 2016					
Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	réalisé 2016	réalisé 2016	RAR 2016	Total	2016
Recettes	324 984,00	1 114 049,23	490 000,00	1 604 049,23	1 929 033,23
Dépenses	120 528,61	1 325 626,94	280 288,00	1 605 914,94	1 726 443,55
Résultat de l'exercice 2016	204 455,39	-211 577,71	209 712,00	-1 865,71	202 589,68
Résultat antérieur reporté	269 203,00	383 233,15			652 436,15
Résultat de clôture	473 658,39	171 655,44	209 712,00	381 367,44	855 025,83

Remboursement d'une partie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le préfinancement du FCTVA en 2015

Afin de soutenir l'investissement public local, la Caisse des Dépôts avait lancé courant 2015, un dispositif d'emprunts permettant de préfinancer à taux zéro le fonds de compensation de TVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget principal 2015.

Le SISARC soumis au régime de versement du FCTVA anticipé (N-1) éligible à ce dispositif avait demandé une avance de 390 950 € soit 8,037 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

La moitié de cet emprunt soit 195 475 € a été remboursé en 2016.

3. Liste des marchés souscrits en 2016

Objet	Numéro	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant total HT sur durée globale
MARCHES DE TRAVAUX					
Marché de travaux de la 10ème tranche du plan décennal de restauration de la végétation des digues	2016-SIS-031	26/10/2016	GRDE	38760 VARCES ALLIERES ET RISSET	14 195,00 €
MONTANT de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT					
Travaux de traitement de la végétation sur les digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (communes de Gilly sur Isère, Sainte Hélène sur Isère, Aiton, Chamousset et Francin) Hiver 2016	2016-SIS-002	01/01/2016	ROUDET BERNARD	73401 UGINE	5 925,00 €
MONTANT de 90 000 € HT à 5 224 999,99 € HT					

Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N°1 Défrichement et déboisement - phase 1	2016-SIS-027	14/11/2016	BOIS DES ALPES	38570 HURTIERES	122 298,00 €
Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N°2 Terrassement - Phase 1.1	2016-SIS-028	14/11/2016	VINCI (mandataire) - BENEDETTI GUELPA	73390 BOURGNEUF	1 128 773.40 €
Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N°3 Terrassement - Phase 1.2	2016-SIS-029	14/11/2016	VINCI (mandataire) - BENEDETTI GUELPA	73390 BOURGNEUF	398 061.00 €
MONTANT de 5 225 000,00 € HT et plus					
Néant					
MARCHES DE FOURNITURES					
Néant					
MARCHES DE SERVICES					
MONTANT de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT					
SPS AXE 7	2016-SISARC-021	05/08/2016	CBAT CONSULT	74600 SEYNOD	2 620,00 €
Conduite de deux enquêtes parcellaires conjointes aux enquêtes d'utilité publique	2016-SISARC-022	05/08/2016	FCA	73000 CHAMBERY	estimé à 15 000 €
Etude hydrogéologique AITON (73) - Projet ISDI des Gabelins	2016-SIS-025	12/08/2016	AMÉTEN	38190 VILLARD-BONNOT	11 733,00 €
Mission SPS Travaux traitement végétation digues de l'Arc en Combe de Savoie 2016 2017 - plan décennal	2016-SIS-024	29/08/2016	CBAT CONSULT	74600 SEYNOD	520,00 €
MONTANT de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT					
Réalisation de levés topographiques	2016-SIS-035	26/11/2016	CEMAP - BATHYS	73800 STE HELENE SUR ISERE	70 000,00 €/4ans
MONTANT de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT					
Néant					
MONTANT de 209 000,00 € HT et plus					
Néant					

4. Rappel des faits marquants et actions menées en 2016

A- Plan décennal de restauration des digues

La mise en œuvre du plan décennal d'entretien des digues de l'Arc et de l'Isère constitue l'une des opérations portée par le SISARC depuis la création du Syndicat.

Les travaux se répartissent entre des travaux de confortement, des enrochements et des travaux de traitement de la végétation.

L'Etat participe à hauteur de 40 %.

L'AREA participe à hauteur de 20 %, en vertu d'une convention signée en 2008 avec le SISARC pour 10 années.

En octobre 2015, une nouvelle convention signée avec l'AREA prévoit la prolongation sur 3 années du plan d'entretien et du soutien de l'AREA.

La 1^{ère} partie de la tranche 9^{ème} du plan de restauration des digues portait sur 12 tronçons (linéaire total : 7500 m, abattage de 7050 arbres sur 12 tronçons repartis sur les secteurs amont, médian et aval).

Le marché avait été confié à GRDE (3 Impasse des Tanneries - 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET) pour un montant de 60 839 € HT. Les travaux ont été réceptionnés le 27 mai 2016 avec un décompte final de 64 889 € HT.

En complément, une tranche 9 bis a été mise en œuvre pendant l'hiver 2016 sur 5 tronçons (linéaire total : 6450 m) ; le marché a été confié à la Société ROUDET (L'Isle - 73400 UGINE) pour un montant de 5 925 € HT (montant des travaux : 27 025 € ; déduction de valorisation des produits de coupe : 21 100 €).

La réception partielle sur 3 tronçons est intervenue le 27 mai 2016 et les 2 autres tronçons réalisés à l'automne 2016

Pour la 10^{ème} tranche de ce plan d'entretien, il a été décidé de traiter 4 tronçons en rive gauche de l'Arc le long de la RD 1005 face à l'atterrissement (Communes de Chamousset et Bourgneuf) et de procéder à la reprise de la bande de roulement du chemin des digues (2600 m linéaire).

Après consultation, le marché a été attribué à l'entreprise GRDE (3 impasse des Tanneries - 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET) pour un montant de 14 195 €.

Les travaux étant prévus dans le courant du 1^{er} trimestre 2017

B- Mise en œuvre du Second Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI 2)

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI 2) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités qui permet de mettre en œuvre une politique globale de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire. Ce programme détermine les aides de l'Etat pour les années 2014/2017.

Le PAPI 2 permet de mobiliser 19 M € sur 4 ans en provenance de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et d'EDF au bénéfice de la Combe de Savoie.

Les conventions fixant les modalités financières et techniques du PAPI 2 ont été signées le 13 mars 2014 :

- Convention cadre du second PAPI avec l'Etat, le Département, l'Agence de l'Eau et EDF ;
- Convention digue avec l'Etat - Surveillance des digues, études règlementaires et travaux structurels ;
- Convention Lit avec l'Etat - Travaux de restauration du domaine fluvial de l'Isère.

Le déroulé du PAPI de la Combe de Savoie est suivi par un comité de pilotage, présidé par le Préfet, qui regroupe annuellement tous les financeurs.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2016, un bilan à mi-parcours du PAPI 2 a été dressé actant des avancées importantes mais aussi des difficultés rencontrées, ...d'où un retard par rapport au calendrier initial.

Par ailleurs, du fait de la crue de mai 2015, des opérations nouvelles sont à intégrer.

Le comité de pilotage a émis un avis favorable sans réserve sur le projet d'avenant au PAPI de la Combe de Savoie, à intervenir début 2017, permettant :

- la prolongation de deux années 2017/ 2019 de la convention initialement prévue en 2014/2017 pour s'assurer de l'engagement de toutes les actions
- l'extension du financement de l'Etat pour les moyens techniques du S.I.S.A.R.C
- l'inscription des compléments de l'Etat pour les opérations nouvelles de l'axe 6 : 800 000 € d'aide complémentaire (Combaz : 500 000 € ; Complément Fontaine Claire 100 000 € ; Nant Potier 8 000 € ; Erosion berge en amont Pont Albertin/Grignon 120 000 € ; Provision affluents torrentiels 100 000 €, travaux de restauration des berges du Gelon dans la traversée de Chamousset 64 000 €)

Par délibération en date du 8 février 2017, le Conseil Syndical approuvait la signature de cet avenant à la convention cadre du second PAPI.

a) Axe 7 du PAPI 2 – Achèvement des deux premières tranches des travaux de réparation des digues (Rive gauche de l'Isère au droit de la zone d'activités d'Alpespace ; réparation de la digue de l'Isère dans le secteur du Pont de Gilly)

Ces opérations sont inscrites à l'Axe 7 du PAPI 2 et financées à 100 % sur le HT par l'Etat.

-Digue Rive gauche de l'Isère au droit d'Alpes Espaces

- Maîtrise d'œuvre confiée à Hydrétudes Alpes-Nord - Alpespace (73800 Francin) - (Délibération du 3 février 2015)

- Marché de travaux 2015-SIS-034 « Travaux de réparation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la zone Alpespace » dévolu, dans le cadre d'un appel d'offre européen, au Groupement Guintoli (mandataire) – Bianco – Famy – Carron – SER-TPR pour un montant de 749 350 € HT - (Délibération du 24 juin 2015 et notifié le 16 juillet 2015).

Suite délibération du 9 décembre 2015, avenant n° 1 en raison de sujétions imprévues d'un montant de 331 598,99 € HT ce qui porte le marché à un montant total de 1 080 948,99 € HT.

Au stade de la réception, deux litiges sont apparus

- l'un sur les quantités entre le maître d'œuvre et le groupement,
- l'autre entre le maître d'ouvrage et le groupement, ce dernier sollicitant des rémunérations supplémentaires analysées comme exorbitantes par le Syndicat.

De ce fait, un protocole transactionnel a dû être engagé. Après négociations avec le groupement, au vu des spécificités de l'opération et dans une logique de conciliation, lors

du Conseil Syndical du 17 janvier 2017, deux plus-values ont été retenues : 51 000 € HT au titre de règlement du litige sur les quantités d'enrochements mises en œuvre ; 57 800 € HT au titre de règlement des demandes de rémunérations supplémentaires.

Ainsi, la synthèse financière de l'opération Alpespace se résume comme suit :

- Budget Etat en place :	1 300 000 € HT
- Décompte final avec transaction :	1 107 633 € HT
- Autres dépenses (maîtrise d'œuvre, travaux préparatoires) :	61 082 € HT
- Total dépenses :	1 116 715 € HT

-Digue de l'Isère dans le secteur du Pont de Gilly-sur-Isère

- Maîtrise d'œuvre de cette opération confiée au Bureau d'études SAFEGE (73375 Le Bourget du Lac) - (Délibération du 3 février 2015)

- Marché de travaux 2015-SIS-033 « Travaux de réparation des digues de l'Isère au droit de Gilly-sur-Isère » dévolu, dans la cadre d'un appel d'offre européen, au Groupement : Bianco (mandataire) – Guintoli – Carron – Famy - SER TPR, sise BP 13 – Marthod – 73401 UGINE Cedex pour un montant de 1 326 419.94 € HT - (Délibération du 24 juin 2015).

Suite à la délibération du 9 décembre 2015, avenant n°1 pour sujétions techniques imprévues d'un montant de 350 000 €, ce qui porte le montant du marché à 1 676 419,94 € HT.

Sur proposition du maître d'œuvre, le Conseil Syndical décidait en juin 2016 d'entériner dans le cadre d'un avenant n°2 les dépenses supplémentaires en lien avec la gestion des terres avec des renoués dans l'emprise du chantier : 36 948,75 €HT portant le montant du marché à 1 712 970 € HT.

Au stade de la réception, un litige est apparu entre le S.I.S.A.R.C et le groupement d'entreprises :

- Refus de l'avenant n°2 par le groupement d'entreprises et demande de rémunérations complémentaires analysées comme exorbitantes par le maître d'ouvrage.

De ce fait, un protocole transactionnel a dû être engagé. Après négociation, au vu des spécificités de cette opération et dans une logique de conciliation, le Conseil Syndical lors de sa réunion du 17 janvier 2017 a accepté le règlement d'une somme de 82 831 € HT au titre du règlement des demandes de rémunérations supplémentaires présentées.

Ainsi, la synthèse financière de l'opération se résume comme suit :

- Budget Etat en place (RD et RG) :	2 010 000 € HT
- Décompte général actuel marché travaux :	1 671 372 € HT
- Décompte final avec proposition S.I.S.A.R.C :	1 754 203 € HT
- Autres dépenses (Maîtrise d'œuvre, travaux préparatoires...)	92 730 € HT
- Total dépenses :	1 846 933 € HT

Ces deux opérations de réparation des digues sont les premières de l'axe 7. Comme le prévoit le PAPI2, elles seront suivies par d'autres confortements de digues, tout aussi importants et complexes.

Aussi avant d'aller plus en avant, et compte-tenu de la difficulté dans la mise en œuvre de ces opérations (sujétions techniques imprévues, difficultés avec les entreprises), une étude

a été conduite avec le bureau Hydrétudes afin d'affiner la méthodologie préparatoire pour dépasser les contraintes techniques et administratives qui se sont faites jour.
Cette étude est inscrite et financée à l'axe 7 du PAPI2.

b) Axe 8 du PAPI 2 - Travaux de restauration du lit de l'Isère : Achèvement de la phase préparatoire et démarrage des travaux

La restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2.
Le budget global de l'Axe 8 (maîtrise d'œuvre, études et travaux) est estimé à 6 000 000 €TTC, financé à 42 % par l'Etat, 25 % par l'Agence de l'Eau et 33 % par EDF.
L'objectif est d'aser les atterrissements végétalisés de grande hauteur qui se sont implantés depuis 30 ans dans le lit endigué.

Les sédiments extraits du lit de l'Isère sont appelés à être déposés :

- En appui de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset
- Dans les plans d'eau de Pré la Chambre sur la Commune de Chamousset et des Gabelins sur la Commune d'Aiton
- Dans les carrières en activités (carrières VICAT de Laissaud et de La Chavanne) au vu des tarifs de reprise qu'ont *in fine* accepté les exploitants de carrière.

Les travaux de restauration du lit de l'Isère de la période 2016/2018 sont prévus en 2 phases : hiver 2016/2017 : 200 000 m³ ; hiver 2017/2018 : 250 000 m³ soit une enveloppe prévisionnelle estimée à 4,5 M € HT.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupement EGIS – CNR – ECOSPHERE et notifiée début mars 2015.

L'opération nécessite l'obtention d'autorisations au titre des articles L.214-4 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

- Autorisation préfectorale travaux de restauration du lit de l'Isère obtenue le 10 novembre 2016
- Autorisation préfectorale poursuite du dépôt de matériaux Plan d'eau Pré la Chambre (DDT) obtenue le 29 novembre 2016

Lors de sa réunion du 17 octobre 2016, le Conseil Syndical, a attribué les 3 marchés, nécessaires à la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche.

Ces marchés de travaux dévolus dans le cadre d'une procédure européenne ont été attribués comme suit :

- Marché n° 2016-SIS-027 « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 1 Défrichage et déboisement - phase 1 » à l'entreprise BOIS DES ALPES - Le Thiolet - 38570 HURTIERES pour un montant de 122 298,00 € HT
- Marché de travaux n° 2016-SIS-028 « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 2 Terrassement - Phase 1.1 » au groupement VINCI (mandataire) – BENEDETTI GUELPA - ZI Arc Isère - 283 rue Louis Armand - 73390 BOURGNEUF pour un montant de 1 128 773.40 € HT

- Marché de travaux 2016-SIS-029 « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 3 Terrassement - Phase 1.2 » au groupement VINCI (mandataire) – BENEDETTI GUELPA - ZI Arc Isère - 283 rue Louis Armand - 73390 BOURGNEUF pour un montant de 398 061.00 € HT

La notification de démarrage des travaux de cette 1^{ère} phase de la restauration du lit de l'Isère est intervenue le 2 décembre 2016.

c) Axe 7 du PAPI 2 - Etude de dangers

Les études de danger, désormais obligatoires, sont assez lourdes et complexes ; il est important qu'elles soient faites au mieux pour garantir, en outre, la sécurité juridique ultérieure du Syndicat. Elles permettent de définir les travaux à réaliser pour le confortement des digues.

Le budget estimatif de ces études de danger est de 700 000 € TTC pris en charge par l'Etat toutes charges comprises.

Au cours de l'année 2015, 2 études avaient été engagées (délibération du 21 avril 2015) :

- L'étude de danger relative au tronçon 12 (digue rive gauche entre le viaduc de l'A423 à Montmélian et la limite du Département de l'Isère) situé sur les Communes de Francin et Laissaud confiée à HYDRATEC (69000 LYON) pour un montant de 81 793.75 € HT. Cette étude permettra la réalisation d'une étude préliminaire au confortement de la digue au droit des gravières de Laissaud.
- L'étude de danger relative aux tronçons 9 et 13 de l'Isère et de l'Arc (Communes de Bourgneuf, Chamousset et Aiton) ainsi que la réalisation d'une étude préliminaire à l'épaississement de la digue rive gauche de l'Arc confiée à ATELIA EAU ET ENVIRONNEMENT (38432 ECHIROLLES) pour un montant de 54 725 € HT. Les premiers résultats de cette étude ont été présentés à l'automne 2015 aux Maires de Bourgneuf et Chamousset avec l'analyse des pathologies de l'ouvrage, l'étude des scénarios (surverses, ruptures) et proposition d'actions : obturation des ouvrages traversant (voir ci-après), épaississement de la digue rive gauche, protection contre les surverses.

Ces études pour être totalement finalisées nécessitent qu'il soit procédé à la réalisation de campagnes de reconnaissances géotechniques et géophysiques. Pour ce faire une consultation sera lancée dans le cadre d'une procédure européenne courant e, début d'année 2017 permettant l'attribution de ce marché à bons de commandes,

d) Aménagement du torrent de Fontaine Claire et renforcement du chemin du Moutonnet sur les Communes de Notre Dame des Millières et de Tournon ; Aménagement du torrent de La Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, de Sainte Hélène-sur-Isère et de Tournon (restauration et prévention des risques d'inondations)

Par délibérations du 24 juin 2015, le Conseil Syndical avait délibéré pour approuver le portage de la maîtrise d'ouvrage des deux opérations suivantes situées sur les Communes de Notre Dame des Millières et Tournon :

- déperchement du torrent de la Combaz
- déperchement du torrent de Fontaine Claire et renforcement du chemin du Moutonnet

Le Conseil Syndical, lors de sa réunion du 13 juin 2016, a acté de l'intégration du projet modifié d'aménagement du torrent de la Combaz (déperchement du lit du torrent entre la RD 925 et la RD 69) au schéma directeur des aménagements hydrauliques du SISARC.

L'année 2016 a permis la finalisation des avant-projets, le dépôt des dossiers administratifs et l'obtention de l'aide de l'Agence de l'Eau au titre de l'appel à projet GEMAPI (taux d'aide abondé à 80 %)

e) Obturation des ouvrages traversants dans les digues

Digue rive gauche de l'Arc

Une convention a été signée le 12 octobre 2015 entre le S.I.S.A.R.C, l'Etat et RTE afin de préciser les modalités techniques et juridiques d'implantation de la ligne électrique à courant continu (dite liaison Savoie Piémont) par RTE sur une longueur d'environ 4000 m dans la digue située en rive gauche de l'Arc.

L'année 2016 a permis la mise au point technique et financière des travaux d'obturation traversant de la digue de l'Arc en lien avec RTE.

Concrètement, les travaux qui devraient s'achever courant 2017, sont réalisés par l'entreprise mandatée par RTE pour la pose de la ligne électrique. Le S.I.S.A.R.C versant une participation financière d'un montant de 130 000 €, dépense prise en charge par l'Etat.

Digue rive droite de l'Isère

Prévu courant 2017 : Réalisation des travaux d'obstruction des ouvrages traversant sur la digue de l'Isère sur les Communes de Tournon et Frontenex.

C- GEMAPI (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)

La GEMAPI est une compétence obligatoire du bloc communal avec prise de compétence automatique par les EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes ou d'Agglomération) au 1^{er} janvier 2018.

Les EPCI à fiscalité propre peuvent confier tout ou partie de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte pour tout ou partie de leur territoire.

Le SISARC porte actuellement des compétences qui correspondent *a priori* à celles imposées par la GEMAPI.

Dès octobre 2015, le Conseil Syndical, par 37 voix pour et 1 voix contre actait de sa volonté que le SISARC puisse porter les compétences GEMAPI pour les collectivités de son territoire au 1^{er} janvier 2018 et mandait le Président pour interpeller les Communautés de Communes afin de savoir si elles souhaitaient transférer leur compétence GEMAPI au SISARC et sur quel périmètre elles entendaient le faire.

Comme le rappelait le Président du SISARC lors de la réunion du 3 février 2016, la question devait être examinée en deux étapes

- Les Communauté de Communes et/ou d'Agglomération souhaitent elle déléguer leur compétence GEMAPI au SISARC ?
- Dans l'affirmative à la question précédente, selon quels items et à quelle échelle géographique ?

4. Communication du SISARC

Le site du S.I.S.A.R.C (www.sisarc.fr) en fonctionnement depuis 2015 permet aux élus et à la population de mieux connaître l'action du S.I.S.A.R.C.

Son contenu est régulièrement mis en jour pour rendre compte de l'activité du Syndicat

Il enregistre environ 300 visites par mois.